

PROWL[®]
herbicide

400 EC

Concentré émulsifiable
contient du pendiméthaline

USAGE AGRICOLE

(NE PEUT ÊTRE MIS EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES,
EXCEPTÉ POUR LES OIGNONS SECS DANS LES SOLS MINÉRAUX)

GARANTIE : pendiméthaline ... 400 g/L

N^o D'HOMOLOGATION 23439 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

ATTENTION



POISON

EN CAS D'URGENCE DU À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER,
APPELER LE JOUR OU LA NUIT 1 - 800 - 454-2673

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 L à 1000 L; Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1

1-877-371-2273

PROWL^{MD} 400 EC Herbicide est une marque déposée de BASF.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PREMIERS SOINS	1
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	1
PRÉCAUTIONS	2
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	2
ENTREPOSAGE	3
ÉLIMINATION	3
AVIS À L'UTILISATEUR	3
MODE D'EMPLOI	4
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES	4
DIRECTIVES DE PULVÉRISATION	4
GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL	5
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	6
MAÏS - Grain	7
Directives générales	7
(a) PROWL 400 EC herbicide seul	9
(b) PROWL 400 EC herbicide plus glyphosate	10
(c) PROWL 400 EC herbicide plus atrazine (90 WP or 90 WG)	10
(d) PROWL 400 EC herbicide plus dicamba (BANVEL II)	11
(e) PROWL 400 EC herbicide plus dicamba/atrazine (MARKSMAN ^{MD} 401 g/L)	12
(f) PROWL 400 EC herbicide plus rimsulfuron (ELIM ^{MD} EP 25% DF)	13
(g) PROWL 400 EC herbicide plus rimsulfuron (ELIM EP 25% DF) plus dicamba (BANVEL II)	13
(h) PROWL 400 EC herbicide plus nicosulfuron (ACCENT ^{MD} 75 DF) plus dicamba (BANVEL II)	14
(i) PROWL 400 EC herbicide plus flumetsulam/clopyralid (FIELDSTAR ^{MD})	15
Directives de mélange	16
Restrictions à suivre lors des cultures suivantes	17
SOYA	17
OIGNONS SECS (semis direct seulement)	21
Taux d'application	21
Directives de mélange	22
Restrictions à suivre lors des cultures suivantes	22
Oignons secs dans les sols minéraux dans l'Est du Canada	23
Oignons secs dans les sols minéraux dans l'Ouest du Canada	23
PLANTATIONS NOUVELLES OU ÉTABLIES D'ARBRES FRUITIERS (pour utilisation en Colombie-Britannique seulement)	23

LIRE TOUTE L'INFORMATION CONTENUE DANS LES PAGES 1 À 6
AVANT DE PASSER À L'USAGE EN CULTURE SPÉCIFIQUE

PROWL 400 EC

HERBICIDE

concentré émulsifiable

Ingrédient actif : pendiméthaline - 400 g/L

SUPPRESSION DE CERTAINES GRAMINÉES ANNUELLES ET MAUVAISES HERBES
À FEUILLES LARGES DANS LES CULTURES D'OIGNONS SECS (SEMIS DIRECT SEULEMENT),
LE MAÏS GRAIN, **LE SOYA** ET DES PLANTATIONS NOUVELLES OU ÉTABLIES D'ARBRES
FRUITIERS (POUR UTILISATION EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT)

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AERIENNE.

Nocif si ingéré, absorbé par la peau ou inhalé. Cause une irritation des yeux.

NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux ou les vêtements. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial lors du mélange ou du chargement du produit.

Éviter tout contact avec la peau. Porter des gants protecteurs (contenant du nitrile par exemple) et une combinaison à manches longues résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage, des réparations et de l'application.

Éviter d'aspirer le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit où la ventilation est adéquate.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et laver la peau à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant l'application.

Retirer l'équipement de protection individuelle et les vêtements contaminés immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver les mains (ou toute partie de la peau qui a été en contact avec le produit) avec du savon et de l'eau et enfiler des vêtements propres.

Retirer les vêtements et l'équipement de protection individuelle immédiatement si le pesticide entre en contact avec la peau soit parce les vêtements en ont été imbibés, soit à cause d'un déversement. Laver la peau soigneusement et enfiler des vêtements propres. Entreposer et laver les vêtements contaminés (à part des vêtements de tous les jours) avant de les porter de nouveau.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. NE PAS les réutiliser.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés et les habitats sauvages. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application.

Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

NE PAS ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE INFÉRIEURE À 4°C. Un entreposage prolongé à une température inférieure à 4°C peut entraîner la formation de cristaux à la base du contenant. En cas de cristallisation, entreposer le contenant sur le côté à température ambiante (21°C) et le secouer à l'occasion jusqu'à re-dissolution des cristaux. NE PAS entreposer près de nourriture de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant remplissable

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

PROWL 400 EC herbicide supprime certaines graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges alors qu'elles germent mais il ne peut supprimer les mauvaises herbes déjà en place. Détruire les mauvaises herbes existantes avant l'application de PROWL 400 EC herbicide (à l'exception de traitements de combinaison spécifiques recommandés pour l'application en postlevée ou lorsque mélangé en réservoir avec le glyphosate et appliqué comme traitement de prélevée). La suppression peut être affectée par des conditions d'humidité excessive, de froid inhabituel, de chaleur ou de sécheresse, ce qui retarde la germination ou l'étend sur une longue période de temps.

Lorsque appliqué selon les indications de l'étiquette ou en conditions normales de croissance, PROWL 400 EC herbicide ne causera aucun dommage à la culture. Une application excessive peut entraîner une perte de rendement ou des dommages, ou encore laisser des résidus dans le sol. Une application inégale peut réduire la suppression des mauvaises herbes et causer des dommages à la culture.

Les maladies des jeunes plants, la température froide, l'humidité excessive, la mise en terre profonde, un sol au pH élevé ou à forte concentration de sel ou la sécheresse peuvent affaiblir les jeunes plants et les plantes et augmenter la possibilité de dommages causés à la culture par PROWL 400 EC herbicide. Dans ces conditions, le rendement de la culture peut être réduit.

NE PAS servir en pâture le maïs immature ou le maïs coupé pour l'ensilage dans une période inférieure à 100 jours suivant l'application de PROWL 400 EC herbicide.

NE PAS appliquer sur le maïs sucré ou sur le maïs cultivé pour ses semences.

NE PAS appliquer l'herbicide PROWL 400 EC sur les cultures de maïs cultivé **ou le soya** en sol à texture grossière ou contenant moins de 3% de matière organique.

Excepté pour l'application sur le soya et les arbres fruitiers, NE PAS entrer ou laisser des travailleurs retourner dans les sites traités avant que le délai de sécurité de 24 heures ne soit écoulé.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce et les habitats sauvages (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, brise-vents, boisés, toute végétation située à proximité des étendues d'eau et des limites des champs, réservoirs et milieux humides), ou les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

DIRECTIVES DE PULVÉRISATION

Appliquer à l'aide de pulvérisateurs à rampe au sol seulement. NE PAS appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent une dérive des vapeurs de l'endroit visé.

Utiliser un pulvérisateur à basse pression bien calibré (138 kPa à 276 kPa) doté de buses à jet plat de la série 80° ou 110° afin d'obtenir une distribution uniforme et rendre la dérive minimale. Maintenir la

conduite de retour au bas du réservoir ou près du bas afin de minimiser la formation d'écume. Les filtres des buses ne doivent pas être plus fins que 50 mailles.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Zones tampons

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (tels que prairies, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, zones riveraines et terres arbustives) et des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et les habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des:						des habitats terrestres
		des habitats d'eau douce d'une profondeur:			des habitats estuariens ou marins d'une profondeur:			
		de moins de 1 m	de 1 à 3 m	de plus de 3 m	de moins de 1 m	de 1 à 3 m	de plus de 3 m	
Pulvérisateur agricole*	Maïs de grande culture	5	2	1	20	10	3	2
	Oignons à bulbes secs (sols organiques)	15	5	2	40	15	5	5
	Oignons à bulbes secs (sols minéraux, l'ouest du Canada)	5	2	1	20	5	3	2
	Oignons à bulbes secs (sols minéraux, l'est du Canada)	5	3	1	25	10	4	4
	Soya	5	2	1	15	5	2	2

* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire la zone tampon au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à moins de 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère)

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à PROWL 400 EC herbicide, herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à PROWL 400 EC herbicide et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner PROWL 400 EC herbicide ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

MAÏS - GRAIN

PROWL 400 EC herbicide appliqué sur le maïs supprimera certaines graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges (voir la liste pour en savoir plus long sur les mauvaises herbes supprimées).

PROWL 400 EC herbicide peut être appliqué comme suit, seul en traitement de pré-levée ou en mélange en réservoir avec soit l'atrazine, BANVEL II ou MARKSMAN en pré-levée ou en postlevée. PROWL 400 EC herbicide peut être appliqué en mélange en réservoir avec ELIM EP 25% DF, ELIM EP 25% DF plus BANVEL II ou ACCENT 75 DF plus BANVEL II en postlevée seulement.

Pour un traitement non sélectif et une suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles sélectionnées, l'herbicide PROWL 400 EC peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide liquide Roundup^{MD1} ou l'herbicide liquide Touchdown^{MD} iQTM et appliqué après le semis maïs avant l'émergence de la culture.

Ne pas appliquer PROWL 400 EC herbicide plus d'une année consécutive.

NE PAS INCORPORER

Voir, sur l'étiquette, les sections spécifiques reliées aux directives pour chaque méthode d'application.

¹ L'herbicide liquide Roundup Original, l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 ou l'herbicide liquide Roundup Ultra2

DIRECTIVES GÉNÉRALES

L'application de PROWL 400 EC herbicide est restreinte au maïs cultivé dans des sols de texture moyenne ou fine seulement qui contient plus de 3% de matière organique.

Le lit de semis devra être ferme, émotté et sans ordures. Planter le maïs à AU MOINS 4 cm de profondeur afin de s'assurer que la graine est bien couverte.

Les traitements avec PROWL 400 EC herbicide en mélange en réservoir sont plus efficaces dans la suppression des mauvaises herbes lorsqu'une pluie suffisante tombe dans les sept jours suivants l'application. S'il faut sarcler, en raison de formation de croûte au sol, de sol compacté ou de germination de mauvaises herbes avant que la pluie ne tombe, pratiquer un travail superficiel du sol (avec un houe rotative par exemple) et s'assurer que les graines sont au-dessous de la surface labourée. Après un traitement en postlevée hâtive, attendre 7 à 10 jours avant de sarcler. Les graminées annuelles doivent être au stade de la deuxième feuille ou moins avant l'application en postlevée hâtive. Un labour de surface ou un travail à l'aide d'une houe rotative améliorera généralement la suppression des mauvaises herbes.

Lire et suivre les directives sur l'étiquette des produits associés dans le mélange en réservoir concernant les précautions spécifiques, les restrictions et l'information concernant l'application.

CLASSIFICATION DES SOLS

La texture des sols est classée selon Grossière, Moyenne ou Fine. Ces termes pourraient être plus amplement définis par:

Grossière : sable, sable loameux, ou loam sableux.

Moyenne : loam sablo-argileux, argile sableuse, loam, limon, loam limoneux.

Fine : loam limono-argileux, loam sablo-argileux, loam argileux, argile limoneuse, argile.

Pour les mélanges en réservoir avec PROWL 400 EC herbicide, suivre les restrictions des produits utilisés dans le mélange en fonction de la culture.

Dans le cas où la culture est un échec, seule la culture initiale (maïs) peut être semée dans le sol traité avec PROWL 400 EC herbicide. Il y aura des dommages à la culture si l'ensemencement a lieu dans la couche labourée de sol qui a été traitée avec PROWL 400 EC herbicide.

- i) NE PAS semer de maïs si la préparation du champ avant de semer à nouveau incorpore PROWL 400 EC herbicide dans la zone de germination des graines.
- ii) Les restrictions de l'étiquette du composant utilisé en mélange doivent être suivies.

APPLICATION AVEC FERTILISANTS LIQUIDES

GÉNÉRALITÉS

On peut effectuer des applications en pré-levée de PROWL 400 EC herbicide seul ou de PROWL 400 EC herbicide plus atrazine ou BANVEL II avec des fertilisants liquides, au taux de 200 litres de fertilisant liquide l'hectare. Suivre les recommandations de l'étiquette de PROWL 400 EC herbicide pour connaître les cultures homologuées, les taux recommandés par hectare, les calendriers d'application, les directives spéciales et les précautions à prendre. Lire et suivre les recommandations de l'étiquette du produit mélangé en réservoir avec PROWL 400 EC herbicide pour connaître ses précautions spécifiques, les restrictions en vigueur et toute l'information concernant l'application. **NE PAS appliquer PROWL 400 EC herbicide avec des fertilisants liquides en postlevée.**

DÉTERMINATION DE LA COMPATIBILITÉ DES FERTILISANTS LIQUIDES

S'il advenait que le mélange fertilisant et herbicide se sépare dans le réservoir de pulvérisation, l'équipement pourrait se boucher et l'application deviendrait inégale, entraînant sans doute un mauvais contrôle des mauvaises herbes et des dommages à la culture. Il faut toujours avoir recours à une détermination de la compatibilité entre PROWL 400 EC herbicide seul ou avec d'autres herbicides et le fertilisant liquide à utiliser, en suivant les directives suivantes:

1. Verser 0,5 L de fertilisant dans un contenant de 1 L.
2. i) Lors de l'utilisation de PROWL 400 EC herbicide seul, ajouter ensuite la quantité adéquate de PROWL 400 EC herbicide spécifiée au tableau ci-dessous dans le contenant de 1 L.

- ii) Lors de l'utilisation de PROWL 400 EC herbicide en mélange en réservoir, ajouter d'abord la quantité requise du produit associé selon le tableau, puis la quantité adéquate de PROWL 400 EC herbicide.
3. Fermer le contenant de 1 L et bien mélanger pendant 10 secondes. Laisser ensuite reposer pendant 30 minutes et observer le résultat. Regarder plus spécifiquement les signes de séparation comme une couche huileuse ou la présence de globules, de boue, de flocons, ou de toute autre forme de précipité.
4. Déterminer la compatibilité :
- i) Si le mélange fertilisant et herbicide(s) ne présente aucun signe de séparation, utiliser ce mélange en réservoir de pulvérisation.
 - ii) Si la solution se sépare mais se mélange à nouveau rapidement lorsqu'agitée, on peut l'utiliser si un bon niveau d'agitation est maintenu dans le réservoir de pulvérisation.
 - iii) Si une fois séparé le mélange ne peut pas être à nouveau mélangé, NE PAS utiliser PROWL 400 EC herbicide avec ce fertilisant particulier.

Quantité d'herbicide, selon le produit utilisé, à ajouter à 0,5 de solution de fertilisant liquide*			
Litres de fertilisant liquide à appliquer par hectare	PROWL 400 EC herbicide seul	ATRAZINE 90 WP ou 90 WG	BANVEL II
200	10 mL	4 g	3 mL

* Selon les taux d'utilisation maximums recommandés sur l'étiquette de chaque produit.

(a) PROWL 400 EC herbicide seul

CALENDRIER D'APPLICATION

Pré-levée (après l'ensemencement, avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes)

PROWL 400 EC herbicide seul supprimera :

Graminées:

- Sétaire verte
- Panic d'automne
- Échinochloa pied-de-coq
- Digitaire

Mauvaises herbes à feuilles larges:

- Chénopode blanc*
- Amarante à racine rouge* (Répression seulement)

* Comprend également les biotypes résistant aux triazines.

Appliquer PROWL 400 EC herbicide de façon uniforme dans 220 L/ha d'eau ou plus avec de l'équipement au sol.

TAUX D'APPLICATION: 4,2 L/ha de PROWL 400 EC herbicide

PRÉCAUTIONS

1. NE PAS INCORPORER car de sérieux dommages au maïs pourraient survenir.
2. NE PAS UTILISER sur le maïs cultivé en sol tourbeux ou de terre noire.
3. NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

(b) **PROWL 400 EC herbicide plus glyphosate (Herbicide Roundup¹ ou Touchdown iQ Liquide)**

Pour un traitement de brûlage et une suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles sélectionnées, l'herbicide PROWL 400 EC peut être mélangé en réservoir à une dose de 4,2 L/ha avec l'herbicide liquide Roundup¹ ou l'herbicide liquide Touchdown iQ et appliqué après le semis maïs avant l'émergence de la culture.

Consulter l'étiquette du glyphosate pour les doses d'application et les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate aussi bien que pour des recommandations, précautions et restrictions supplémentaires.

PRÉCAUTIONS

1. NE PAS INCORPORER car de sérieux dommages au maïs pourraient survenir.
2. NE PAS UTILISER sur le maïs cultivé en sol tourbeux ou de terre noire.
3. NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

¹ L'herbicide liquide Roundup Original, l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 ou l'herbicide liquide Roundup Ultra2

(c) **PROWL 400 EC herbicide plus ATRAZINE (90 WP ou 90 WG)**

CALENDRIER D'APPLICATION

- (A) Pré-levée (Après l'ensemencement, avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture)
- (B) Postlevée (Avant le stade de la deuxième feuille des graminées annuelles et jusqu'au stade de la quatrième feuille du maïs inclusivement)

Ce mélange en réservoir supprimera :

Graminées:	Mauvaises herbes à feuilles larges:
Sétaire verte	Chénopode blanc*
Sétaire glauque	Amarante à racine rouge*
Panic d'automne	Herbe à poux
Échinochloa pied-de-coq	Renouée
	Abutilon+

* Comprend également les biotypes résistant aux triazines.

+ Application en postlevée hâtive jusqu'au stade de la troisième feuille du maïs.

Appliquer le mélange en réservoir PROWL 400 EC herbicide plus atrazine de façon uniforme dans 220 L/ha d'eau ou plus avec de l'équipement au sol.

TAUX D'APPLICATION :

PROWL 400 EC herbicide + Atrazine 90 WP ou 90 WG

4,2 L/ha

1,7 kg/ha

PRÉCAUTIONS

1. NE PAS INCORPORER car de sérieux dommages au maïs pourraient survenir.
2. L'application en postlevée hâtive doit être faite avant l'apparition de la deuxième feuille de la graminée annuelle et pas au-delà de l'apparition de la quatrième feuille de maïs.
3. NE PAS UTILISER sur le maïs cultivé en sol tourbeux ou de terre noire.
4. NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.
5. Suivre les restrictions pour la rotation des cultures des étiquettes d'atrazine. Suivre toute instruction, précaution et limitation des étiquettes d'atrazine.
6. NE PAS ajouter d'huile ou de tensioactif lors des applications en postlevée.
7. Faire des applications en postlevée dans l'eau seulement.

(d) PROWL 400 EC herbicide plus dicamba (BANVEL II)

CALENDRIER D'APPLICATION

- (A) Pré-levée (Après la plantation, avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture)
- (B) Postlevée (Avant le stade de la deuxième feuille des graminées annuelles et jusqu'au stade de la quatrième feuille du maïs inclusivement)

Ce mélange en réservoir supprimera :

Graminées:

Sétaire verte

Échinochloa pied-de-coq**

Mauvaises herbes à feuilles larges:

Chénopode blanc*

Amarante à racine rouge*

Abutilon

Herbe à poux

* Comprend également les biotypes résistant aux triazines.

** Apporte une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe.

TAUX D'APPLICATION :

PROWL 400 EC herbicide

+

BANVEL II

Pré-levée 4,2 L/ha

1,25 L/ha

Post-levée 4,2 L/ha

0,6 à 1,25 L/ha

PRÉCAUTIONS

1. NE PAS INCORPORER car de sérieux dommages au maïs pourraient survenir.
2. NE PAS ajouter d'huile ou de tensioactif à l'application en postlevée.
3. NE PAS appliquer si la température excède 25°C lors de l'application.
4. NE PAS appliquer dans les sols de texture grossière.
5. NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.
6. L'application en post-levée hâtive doit être faite avant le stade de la deuxième feuille de graminée annuelle.
7. NE PAS UTILISER sur le maïs cultivé en sol tourbeux ou de terre noire.
8. Faire des applications en postlevée dans l'eau seulement.

(e) PROWL 400 EC herbicide plus dicamba/atrazine (MARKSMAN 401 g/L)

CALENDRIER D'APPLICATION

- (A) Pré-levée (Après l'ensemencement, avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture)
- (B) Postlevée (Avant le stade de la deuxième feuille des graminées annuelles)

Ce mélange en réservoir supprimera :

Graminées:	Mauvaises herbes à feuilles larges:
Panic capillaire avancé	Chénopode blanc*
Sétaire verte	Amarante à racine rouge
Échinochloa pied-de-coq*	Abutilon**
Digitaire*	Herbe à poux

* L'application en postlevée fournit une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe.

** L'application en pré-levée fournit une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe.

TAUX D'APPLICATION :

	<u>PROWL 400 EC herbicide</u>	+	<u>MARKSMAN 401 g/L</u> ⁺
Pré-levée	4,2 L/ha		3,7 à 4,5 L/ha
Postlevée	4,2 L/ha		3,7 à 4,5 L/ha

* Consulter l'étiquette de MARKSMAN pour connaître les taux d'application, les recommandations, les précautions spécifiques et les restrictions en vigueur.

PRÉCAUTIONS

1. Suivre tous les directives, les précautions et les restrictions de l'étiquette de MARKSMAN.
2. NE PAS INCORPORER car de sérieux dommages au maïs pourraient survenir.
3. NE PAS ajouter d'huile ou de tensioactif à l'application en postlevée.
4. NE PAS appliquer si la température excède 25°C lors de l'application.

5. NE PAS appliquer aux endroits où la dérive pourrait endommager d'autres cultures.
6. NE PAS UTILISER sur le maïs cultivé en sol tourbeux ou de terre noire.
7. Faire des applications en postlevée dans l'eau seulement.

(f) PROWL 400 EC herbicide plus rimsulfuron (ELIM EP 25% DF)

CALENDRIER D'APPLICATION

- (A) Postlevée (Du stade de la première à la quatrième feuille des graminées annuelles et de la pointe jusqu'au stade trois feuille du maïs)

Ce mélange en réservoir supprimera :

Graminées :	Mauvaises herbes à feuilles larges :
Sétaire verte	Chénopode blanc*/**
Sétaire glauque	Amarante à racine rouge*
Échinochloa pied-de-coq	
Digitaire	
Panic d'automne	
Panic capillaire avancé	

* Comprend également les biotypes résistant aux triazines.

** Fournit une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe.

TAUX D'APPLICATION :

	<u>PROWL 400 EC herbicide</u>	+	<u>ELIM EP 25% DF</u>
Post-levée	2,5 L/ha		50 g/ha

PRÉCAUTIONS

1. Suivre tous les directives, les précautions et les restrictions de l'étiquette de ELIM EP 25% DF.
2. NE PAS INCORPORER car de sérieux dommages au maïs pourraient survenir.
3. **Utiliser un tensio-actif non-ionique à 0,2% v/v (2L/1 000 L) dans les mélanges en réservoir de PROWL 400 EC herbicide et ELIM EP 25% DF.**
4. NE PAS appliquer dans les sols de texture grossière.
5. NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.
6. NE PAS UTILISER sur le maïs cultivé en sol de tourbeux ou de terre noire.
7. NE PAS UTILISER avec des fertilisants liquides.

(g) PROWL 400 EC herbicide plus rimsulfuron (ELIM EP 25% DF) plus dicamba (BANVEL II)

CALENDRIER D'APPLICATION

- (A) Postlevée (Au stade de la première à la quatrième feuille des graminées annuelles et de la pointe jusqu'au stade troisième feuille du maïs)

Ce mélange en réservoir supprimera :

Graminées :

Sétaire verte
Sétaire glauque
Échinochloa pied-de-coq
Digitaire
Panic d'automne
Panic capillaire avancé

Mauvaises herbes à feuilles larges :

Chardon des champs (parties aériennes seulement)
Spargoute des champs
Saponaire des vaches
Morelle noire de l'Est
Liseron des champs
Renouée scabre
Renouée persicaire
Chénopode blanc*
Herbe à poux (commun)
Amarante à racine rouge
Laiteron des champs (parties aériennes seulement)
Sarrasin de Tartarie
Abutilon
Renouée liseron
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée

* Comprend également les biotypes résistant aux triazines.

TAUX D'APPLICATION :

PROWL 400 EC herbicide + ELIM EP 25% DF + BANVEL II

Post-levée 2,5 L/ha 50 g/ha 625 mL/ha

PRÉCAUTIONS

1. Suivre toutes les directives, les précautions et les restrictions des étiquettes de ELIM EP 25% DF et BANVEL II.
2. NE PAS INCORPORER car de sérieux dommages au maïs pourraient survenir.
3. **Ajouter un agent surfactant non-ionique à 0,2% v/v (2L/1 000 L) au mélange en réservoir.**
4. NE PAS appliquer dans les sols de texture grossière.
5. NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.
6. NE PAS UTILISER sur le maïs cultivé en sol tourbeux ou de terre noire.
7. Faire des applications en postlevée dans l'eau seulement.
8. NE PAS utiliser avec des fertilisants liquides.

(h) PROWL 400 EC herbicide plus nicosulfuron (ACCENT 75 DF) plus dicamba (BANVEL II)

CALENDRIER D'APPLICATION

- (A) Postlevée (Au stade de la première à la quatrième feuille des graminées annuelles et de la pointe jusqu'au stade troisième feuille du maïs)

Ce mélange en réservoir supprimera :

Graminées :

Sétaire verte
Sétaire glauque**
Échinochloa pied-de-coq
Digitaire sanguine**
Panic d'automne
Panic capillaire avancé

Mauvaises herbes à feuilles larges :

Chardon des champs (parties aériennes seulement)
Spargoute des champs
Saponaire des vaches
Liseron des champs
Renouée scabre
Renouée persicaire
Chénopode blanc*
Herbe à poux (commun)
Amarante à racine rouge
Laiteron des champs (parties aériennes seulement)
Sarrasin de Tartarie
Abutilon
Renouée liseron
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée

* Comprend également les biotypes résistant aux triazines.

** Répression seulement

TAUX D'APPLICATION

	<u>PROWL 400 EC herbicide</u>	+ <u>ACCENT 75 DF</u>	+ <u>BANVEL II</u>
Post-levée	2,5 L/ha	16,7 g/ha	625 mL/ha

PRÉCAUTIONS

1. Suivre toutes les directives, les précautions et les restrictions des étiquettes de l'ACCENT 75 DF et BANVEL II.
2. NE PAS INCORPORER car de sérieux dommages au maïs pourraient survenir.
3. **Ajouter Agral 90 à 0,2% v/v (2L/1 000 L) au mélange en réservoir.**
4. NE PAS appliquer dans les sols de texture grossière.
5. NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.
6. NE PAS UTILISER sur le maïs cultivé en sol tourbeux ou de terre noire.
7. Faire des applications en postlevée dans l'eau seulement.
8. NE PAS utiliser avec des fertilisants liquides.

(i) PROWL 400 EC herbicide plus flumetsulam/clopyralid (FIELDSTAR)

CALENDRIER D'APPLICATION

(A) Pré-levée (Après l'ensemencement, avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture)

Ce mélange en réservoir supprimera:

Graminées:

Sétaire verte
Échinochloa pied-de-coq
Panic d'automne

Mauvaises herbes à feuilles larges:

Chénopode blanc*
Amarante à racine rouge*
Lampourde glouteron
Stellaire moyenne
Herbe à poux
Morelle noire de l'Est
Renouée persicaire
Abutilon
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée

* Comprend également les biotypes résistant aux triazines.

TAUX D'APPLICATION :

PROWL 400 EC herbicide + FIELDSTAR

Pré-levée

4,2 L/ha

216 g/ha

PRÉCAUTIONS

1. Suivre toutes les directives, les précautions et les restrictions de l'étiquette FIELDSTAR.
2. NE PAS INCORPORER car de sérieux dommages au maïs pourraient survenir.
3. NE PAS appliquer dans les sols de texture grossière.
4. NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.
5. NE PAS UTILISER sur le maïs cultivé en sol de tourbeux ou de terre noire.
6. NE PAS utiliser avec des fertilisants liquides.

DIRECTIVES DE MÉLANGE POUR LE MAÏS

Des sections respectives de cette brochure définissent les modes d'application recommandés dans l'eau, homologués pour les mélanges en réservoir PROWL 400 EC herbicide:

1^{ère} étape

Remplir le réservoir à la moitié ou aux trois quarts d'eau claire et brasser.

2^e étape

Avant d'ajouter PROWL 400 EC herbicide, mélanger les composantes dans l'ordre indiqué ici-bas :

- i) **POUDRE MOUILLABLE (WP):**
Faire une boue avec la poudre mouillable dans l'eau (1 partie de WP pour 2 parties d'eau).
Ajouter cette boue lentement dans le réservoir partiellement rempli tout en brassant.
- ii) **GRANULÉ MOUILLABLE/GRANULES DISPERSIBLES:**
Ajouter les granulés au réservoir partiellement rempli tout en brassant.

- iii) FORMULATIONS LIQUIDES :
Ajouter le liquide au réservoir partiellement rempli tout en brassant.
- iv) CONCENTRÉ ÉMUSIFIABLE :
Ajouter le concentré émulsifiable dans le réservoir partiellement rempli tout en brassant.
- v) SOLUTIONS :
Ajouter la solution au réservoir partiellement rempli tout en brassant.

3^e étape

Quand le mélange est complet, ajouter PROWL 400 EC herbicide au réservoir.

4^e étape

Lors d'un mélange en réservoir avec ELIM EP 25% DF, ELIM EP 25% DF plus BANVEL II, ou ACCENT 75 DF plus BANVEL II, s'assurer que le mélange est bien brassé et en suspension, ensuite ajouter un tensio-actif non-ionique recommandé tels que CITOWETT^{MD} PLUS, AGRAL^{MD} ou AG-SURF^{MD} au mélange en réservoir.

5^e étape

Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau tout en brassant.

6^e étape

MAINTENIR L'AGITATION CONTINUELLE LORS DE L'AJOUT DES HERBICIDES ET CE, JUSQU'À CE QUE LA PULVÉRISATION SOIT TERMINÉE. Si la solution de pulvérisation est stable pour une certaine période de temps, une agitation complète est essentielle afin de remettre le mélange en suspension avant de recommencer la pulvérisation. Continuer d'agiter pendant la pulvérisation.

RESTRICTIONS À SUIVRE LORS DES CULTURES SUIVANTES

1. La terre traitée avec PROWL 400 EC herbicide peut être ensemencée de maïs ou de soya l'année suivant l'application. Voir les étiquettes des composantes du mélange en réservoir pour connaître les restrictions pour la rotation des cultures.
2. NE PAS ensemencer avec une culture autre que la maïs l'année de l'application. Les cultures ensemencées à l'automne (blé d'hiver, orge d'hiver, colza d'hiver) ne doivent pas être mises en terre l'automne suivant le printemps de l'application de PROWL 400 EC herbicide.

SOYA

Pour la suppression des mauvaises herbes annuelles ciblées chez le soya, l'herbicide PROWL 400 EC peut être mélangé en réservoir au taux de 2,7 L/ha avec l'herbicide PURSUIT à une dose de 312 mL/ha et appliqué en pré-semis incorporé au soya jusqu'à 45 jours avant le semis. Ce mélange en réservoir peut aussi être appliqué comme traitement de surface tôt en pré-semis pour un brûlage et une suppression résiduelle des principales graminées et mauvaises à feuilles larges pour le soya en semis direct ou en travail réduit du sol lorsqu'appliqué en mélange en réservoir avec le glyphosate.

Un mélange en réservoir de l'herbicide PROWL 400 EC avec l'herbicide PURSUIT supprime les mauvaises herbes par un prélèvement via les racines et une translocation jusqu'au point de croissance là où il arrête la croissance de la mauvaise herbe. Une humidité du sol appropriée est nécessaire pour une action maximale. La quantité de pluie ou d'irrigation requise après l'application dépend de l'humidité du sol existante, de la texture du sol et de la teneur en matière organique. Une quantité d'eau suffisante dans le sol jusqu'à une profondeur de 5 cm est habituellement appropriée. Si une quantité insuffisante d'eau est reçue, un travail du sol est alors recommandé pour supprimer les échappés de mauvaises herbes. Lorsqu'une quantité adéquate d'eau est reçue après des conditions sèches, un mélange en réservoir de l'herbicide PROWL 400 EC avec l'herbicide PURSUIT fournira une suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles en germination; l'effet sur les mauvaises herbes établies variera en fonction des espèces de mauvaises herbes et de l'emplacement de leur système racinaire dans le sol. Les mauvaises herbes qui continueront de croître au-delà du stade 2 vraies feuilles pourraient être des échappés et devraient être supprimées par un travail de sol ou l'application d'un herbicide en postlevée.

Des conditions d'humidité excessive, de froid inhabituel, de chaleur ou de sécheresse, qui retarde la germination ou l'étend sur une longue période de temps peuvent réduire la suppression des mauvaises herbes.

MODE D'EMPLOI

a) Traitement de pré-semis par incorporation

Dose : 2,7 L/ha de l'herbicide PROWL 400 EC + 312 mL/ha de l'herbicide PURSUIT.

Profondeur de semis : Le soya devrait être semé à un minimum de 5 cm de profondeur.

Appliquer uniformément avec un équipement terrestre adéquatement ajusté en utilisant 100 à 400 litres d'eau à l'hectare. Ce mélange en réservoir doit être appliqué et incorporé au sol avant le semis.

NE PAS appliquer après le semis de soya car des dommages à la culture pourraient survenir.

Ce mélange en réservoir peut être appliqué suite à la préparation du terrain et devrait être incorporé soigneusement à une profondeur de 5 cm. Incorporer avant le semis du soya. Une incorporation mécanique peut être réalisée de la façon suivante :

- a) Une herse à disques calibrés pour couper de 7 à 10 cm de profondeur et opérée de 6 à 10 km/h avec un second passage en angle par rapport au premier.
- b) L'équipement tiré par la PDF (sarcluse, cultivateur, bineuse) ajuster pour couper en profondeur et passé une fois à 6 km/h ou moins.
- c) Un cultivateur de champ avec 3 à 4 rangées socs (ne pas utiliser de pointes à ciseaux), espacées à des intervalles de 10 cm ou moins et décalées pour s'assurer que toute la terre a été retournée, ajuster pour couper à 7 cm de profondeur et passer à deux reprises à plus de 7 km/h avec un second passage en angle par rapport au premier.

Si le soya est semé sur une planche, appliquer et incorporer après la formation de la planche en utilisant un équipement tiré par la PDF ou un cultivateur à rouleaux.

b) Traitement de pré-semis sur la surface

Dose : 2,7 L/ha de l'herbicide PROWL 400 EC + 312 mL/ha de l'herbicide PURSUIT + glyphosate (se référer à l'étiquette du produit du glyphosate pour le taux d'utilisation spécifique et les mauvaises herbes supprimées)

Appliquer uniformément avec un équipement terrestre ajusté correctement en utilisant 100 à 200 litres d'eau par hectare. Pour réduire le potentiel de dommage à la culture, ce mélange en réservoir doit être pulvérisé avant l'ensemencement du soya en semis direct ou cultivé en travail réduit du sol. Le soya devrait être semé au minimum à 5 cm de profondeur.

Consulter l'étiquette du glyphosate pour le taux d'application et les mauvaises supprimées par le glyphosate, ainsi que pour les recommandations, précautions et restrictions supplémentaires. L'herbicide PROWL 400 EC est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, de potassium ou de di-ammonium.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce mélange en réservoir appliqué tel qu'indiqué supprimera les graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges suivantes. Pour les applications de pré-semis sur la surface dans le soya en semis direct ou en travail réduit du sol, consulter l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises supprimées par le glyphosate en plus de celles supprimées par l'herbicide PROWL 400 EC plus l'herbicide PURSUIT. Les mauvaises herbes sensibles au glyphosate doivent être émergées au moment de l'application.

Graminées

Échinochloa pied-de-coq
Sétaire verte
Sétaire glauque

Mauvaises herbes à Feuilles larges

Petite herbe à poux¹
Chénopode blanc¹
Amarante à racine rouge²
Abutilon

¹ apporte une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe

² comprend les biotypes résistant aux triazines

RESTRICTIONS SUR LE RÉENSEMENCEMENT ET SUR LES CULTURES SUIVANT LE SOYA

Les cultures en rotation suivantes peuvent être semées la saison après l'utilisation de l'herbicide PROWL 400 EC dans le soya :

Maïs de grande culture
Soya
Haricots blancs et haricots rognons

Il n'y a pas suffisamment de données pour définir précisément quelles cultures en rotation supplémentaires peuvent être semées la saison suivant l'application de l'herbicide PROWL 400 EC.

Effectuer un bio-essai (un essai en bande cultivé jusqu'à maturité) l'année avant de cultiver d'autres cultures.

Dans le cas d'un semis non réussi, le champ traité avec l'herbicide PROWL 400 EC plus l'herbicide PURSUIT peut être réensemencé seulement avec du soya, à condition que la profondeur de semis est inférieure à la couche labourée à nouveau. Retravailler le sol pas plus profond que la zone traitée. Ne pas appliquer un deuxième traitement de l'herbicide PROWL 400 EC mélangé en réservoir.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Remplir le réservoir du pulvérisateur de la moitié au trois quart avec de l'eau propre. Tout en maintenant l'agitation, ajouter la quantité requise de l'herbicide PURSUIT. Après avoir complété le mélange, ajouter l'herbicide PROWL 400 EC au réservoir rempli en partie. Si nécessaire, ajouter la quantité appropriée de glyphosate. Compléter le remplissage du restant du réservoir avec de l'eau tout en poursuivant l'agitation. Maintenir l'agitation lors de l'application afin d'assurer l'uniformité de bouillie de pulvérisation.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

NE PAS faire paître le soya traité avec un mélange en réservoir de l'herbicide PROWL 400 EC plus l'herbicide PURSUIT ni coupé pour le foin; des données suffisantes pour supporter un tel usage ne sont pas disponibles.

NE PAS appliquer un mélange en réservoir de l'herbicide PROWL 400 EC et de l'herbicide PURSUIT sur le soya moins de 100 jours avant la récolte.

NE PAS appliquer l'herbicide PROWL 400 EC plus d'une fois lors de la saison.

NE PAS appliquer l'herbicide PROWL 400 EC plus d'une année consécutive.

NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT comme application en pré-semis incorporé plus d'une année consécutive. Attendre au moins 24 mois entre les applications en pré-semis incorporé.

NE PAS appliquer l'herbicide PROWL 400 EC sur les sols à texture grossière ou contenant moins de 3% de matière organique.

NE PAS appliquer après avoir semé le soya car des dommages à la culture pourraient survenir.

Consulter l'étiquette ou les étiquettes du mélange en réservoir pour des précautions, restrictions et limitations supplémentaires. Toujours employer en respectant les restrictions et précautions les plus sévères.

OIGNONS SECS (Semis direct seulement)

Application en postlevée

PROWL 400 EC herbicide peut être appliqué au stade de la boucle et au stade de la deuxième vraie feuille de la croissance de la récolte. Appliquer, de façon uniforme, le taux recommandé de PROWL 400 EC herbicide dans 250 L/ha ou plus d'eau avec de l'équipement au sol. Un traitement avec PROWL 400 EC herbicide ne peut pas supprimer les mauvaises herbes déjà sorties du sol. Détruire les mauvaises herbes existantes avant l'application. Un traitement avec PROWL 400 EC herbicide pour la suppression sera plus efficace si une pluie suffisante tombe ou encore si l'on assure une irrigation sur frondaison dans les sept (7) jours suivant l'application.

Variétés de mauvaises herbes supprimées

Lorsqu'il est appliqué au taux recommandé, PROWL 400 EC herbicide supprimera les graminées et mauvaises herbes à feuilles larges suivantes:

Échinochloa pied-de-coq (*Echinochloa crusgalli*)
Digitaire (*Digitaria spp*)
Sétaire verte (*Setaria viridis*)
Sétaire glauque (*Setaria glauca*)
Stellaire moyenne (*Stellaria media*)
Chénopode blanc (*Chenopodium album*)
Amarante* (*Amaranthus spp*)

* Comprend aussi les biotypes résistant aux triazines.

TAUX D'APPLICATION

Taux à la volée par hectare pour PROWL 400 EC herbicide semis direct d'oignons secs en sol riche en terre noire

MOMENT DE L'APPLICATION	QUANTITÉ DE PROWL 400 EC HERBICIDE PAR HECTARE
Stade de la boucle dans la croissance de l'oignon	7,5 litres
Stade de la deuxième vraie feuille dans la croissance de l'oignon	7,5 litres

L'application aux deux stades de la croissance est requise pour assurer une suppression pour la saison, toutefois, suivre les restrictions de la section Restrictions à Suivre Lors des Cultures Suivantes. Des applications séquentielles d'autres herbicides peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer un spectre plus large de mauvaises herbes. Consulter les étiquettes des autres produits afin de connaître les espèces supprimées et les moments propices pour l'application.

PRÉCAUTIONS

1. NE PAS utiliser PROWL 400 EC herbicide sur des oignons verts et des oignons à repiquer.
Les oignons traités avec le pendiméthaline ne doivent pas être donnés en pâture au bétail.

DIRECTIVES DE MÉLANGE POUR LES OIGNONS

1^{ère} étape

Remplir le réservoir à la moitié ou aux trois quarts d'eau claire et brasser.

2^e étape

Ajouter PROWL 400 EC herbicide au réservoir partiellement rempli tout en brassant.

3^e étape

Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau tout en brassant.

4^e étape

MAINTENIR L'AGITATION CONTINUELLE JUSQU'À CE QUE LA PULVÉRISATION SOIT TERMINÉE. Si la solution de pulvérisation est stable pour une certaine période de temps, une agitation complète est essentielle afin de remettre le mélange en suspension avant de recommencer la pulvérisation. Continuer d'agiter pendant la pulvérisation.

PRATIQUES À APPORTER À LA CULTURE SUIVANT L'APPLICATION

Si des mauvaises herbes apparaissent, un sarclage peu profond ou à l'aide d'un houe rotative entraînera généralement une suppression accrue. Tout sarclage, quelle qu'en soit la raison, devrait être peu profond.

Dans le cas où la culture est un échec, seuls des oignons peuvent être semés dans le sol traité avec PROWL 400 EC herbicide.

RESTRICTIONS À SUIVRE LORS DES CULTURES SUIVANTES

Le pendiméthaline, l'ingrédient actif de l'herbicide PROWL 400 EC herbicide, a le potentiel de demeurer et de nuire lors de la rotation des cultures plantées à la suite des oignons en terre noire.

1. SEULS les oignons peuvent être plantés l'année de l'application de PROWL 400 EC herbicide;
2. Les carottes et la laitue en semis direct peuvent être plantées en sol traité avec PROWL 400 EC herbicide l'année précédente.

L'information est insuffisante pour ce qui est de déterminer clairement quelles sont les autres cultures qui peuvent être alternées ou quel est l'intervalle de temps approprié avant de planter à nouveau. Les dommages à la récolte suivante peuvent être réduits 1) en pratiquant une seule application par saison (au stade de la boucle par exemple) et 2) en labourant la terre traitée à une profondeur de 30 cm avant d'effectuer la mise en terre d'une autre culture.

Ne pas planter aucune variété de culture mis à part les carottes et la laitue en semis direct dans les 12 mois suivant la dernière application de PROWL 400 EC herbicide.

OIGNONS SECS DANS LES SOLS MINÉRAUX DANS L'EST DU CANADA

CULTURES	MAUVAISES HERBES	TAUX	DIRECTIVES
Oignons secs dans les sols minéraux	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette.	2,5 – 3,75 L/ha	Pas plus de 2 applications par année; appliquer sous forme de pulvérisation foliaire; application au sol seulement; appliquer dans 250 L d'eau/hectare; appliquer au stade de 2 à 6 vraies feuilles.

OIGNONS SECS DANS LES SOLS MINÉRAUX DANS L'OUEST DU CANADA

CULTURES	MAUVAISES HERBES	TAUX	DIRECTIVES
Oignons secs dans les sols minéraux	Sétaire verte, amarante à racine rouge, chénopode blanc	2,75 L/ha	Une seule application par année; application au sol seulement; appliquer en postlevée; appliquer au stade de la boucle au stade de 2 vraies feuilles; appliquer dans 250 L d'eau/hectare.

PLANTATIONS NOUVELLES OU ÉTABLIES D'ARBRES FRUITIERS (pour l'utilisation en Colombie-Britannique seulement)

CULTURES	MAUVAISES HERBES	TAUX	DIRECTIVES
Nouvelles plantations et plantations établies de pommiers, pêchers, brugnoniers, cerisiers et abricotiers	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette	4,2 L/ha	Une seule application par année; application au sol; pulvérisateur à rampe; appliquer avant la levée des mauvaises herbes; pour utilisation en Colombie-Britannique seulement

BANVEL, MARKSMAN et PURSUIT sont des marques déposées de BASF.

^{MC/MD}Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

PROWL[®]

herbicide

400 EC

Concentré émulsifiable
contient du pendiméthaline

USAGE AGRICOLE

(NE PEUT ÊTRE MIS EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES,
EXCEPTÉ POUR LES OIGNONS SECS DANS LES SOLS MINÉRAUX)

GARANTIE : pendiméthaline ... 400 g/L

N^o D'HOMOLOGATION 23439

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

ATTENTION



POISON

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN
DANGER, APPELER LE JOUR OU LA NUIT 1 - 800 - 454-2673

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 9,5 L

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1

1-877-371-2273

PROWL^{MD} 400 EC Herbicide est une marque déposée de BASF.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Nocif si ingéré, absorbé par la peau ou inhalé. Cause une irritation des yeux.

NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux ou les vêtements. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial lors du mélange et du chargement du produit.

Éviter tout contact avec la peau. Porter des gants protecteurs (contenant du nitrile par exemple) et une combinaison à manches longues résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage, des réparations et de l'application.

Éviter d'aspirer le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit où la ventilation est adéquate.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et laver la peau à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant l'application.

Retirer l'équipement de protection individuelle et les vêtements contaminés immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver les mains (ou toute partie de la peau qui a été en contact avec le produit) avec du savon et de l'eau et enfiler des vêtements propres.

Retirer les vêtements et l'équipement de protection individuelle immédiatement si le pesticide entre en contact avec la peau soit parce les vêtements en ont été imbibés, soit à cause d'un déversement. Laver la peau soigneusement et enfiler des vêtements propres. Entreposer et laver les vêtements contaminés (à part des vêtements de tous les jours) avant de les porter de nouveau.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. NE PAS les réutiliser.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés et les habitats sauvages. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

NE PAS ENTREPOSER À UNE TEMPÉRATURE INFÉRIEURE À 4°C. Un entreposage prolongé à une température inférieure à 4°C peut entraîner la formation de cristaux à la base du contenant. En cas de cristallisation, entreposer le contenant sur le côté à température ambiante (21°C) et le secouer le à l'occasion jusqu'à re-dissolution des cristaux. NE PAS entreposer près de nourriture de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))